



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2024, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

| | | |
|-----------------------------|--------------|------|
| 1 ^{er} versement : | 07 mars | 2024 |
| 2 ^e versement : | 25 avril | 2024 |
| 3 ^e versement : | 06 juin | 2024 |
| 4 ^e versement : | 08 août | 2024 |
| 5 ^e versement : | 19 septembre | 2024 |
| 6 ^e versement : | 24 octobre | 2024 |

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 07 mars 2024 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 23^e jour de janvier 2024.

Jacynthe Bourget,
Directrice générale et greffière trésorière